



AVENANT N°1

à la CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

VILLE DE DIJON – Association OMBRADIPETER

Année 2025

Entre la VILLE DE DIJON, représentée par Madame Nathalie KOENDERS, Maire dûment habilitée par délibération du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024, et par délégation, Madame Lydie PFANDER-MENY, Adjointe aux seniors, à la politique de l'âge et aux relations internationales, ci-après désignée « la Ville »,

ET

L'Association OMBRADIPETER, représentée par sa présidente, Madame Nathalie PUCCIARELLI, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET : 518.465.653.00013, APE : 9001Z, URSSAF : 21042133071805, n° Licence Spectacle : 2-1095945), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 6 avril 2009, et dont le siège est situé 21 rue de Lorraine à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2025,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que, par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association pour la période 2024-2026.

Considérant que cette convention prévoit le versement par la Ville à l'Association, d'une subvention annuelle dans le cadre de trois fiches action : le Festival Italiart, la semaine du cinéma italien à Dijon Cinevoce et l'animation des échanges entre Dijon et Reggio-Emilia, ville jumelée en Italie.

Considérant que, pour cette année 2025, l'Association a organisé une exposition à Reggio Emilia coïncidant avec la visite d'une délégation de Dijon.

Considérant que les frais liés à cette organisation excèdent de 1 000 euros la somme prévue par la convention concernant son volet « coopération avec Reggio Emilia » afin de financer l'exposition « All'Ombra dei Maestri » qui a eu lieu dans la Ville italienne du 25 septembre au 15 octobre 2025 et qui a présenté des œuvres de l'artiste Marc Vandezande alias Mister Colors revisitant des sculptures d'artistes dijonnais, bourguignons et français.

La convention n°24-212 du 16 avril 2024, conclue entre la Ville et l'Association, est donc complétée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 4 relatif aux montants des subventions est ainsi complété.

Pour l'année 2025, la Ville s'engage à attribuer à l'Association, une **subvention complémentaire exceptionnelle de 1 000 €** destinée à financer l'exposition « All'Ombra dei Maestri » qui a eu lieu dans la ville italienne de Reggio-Emilia du 25 septembre au 15 octobre 2025.

ARTICLE 2

L'article 5 relatif aux modalités de versement des subventions est ainsi complété.

Pour l'année 2025, la subvention complémentaire exceptionnelle sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80% dès que le présent avenant sera devenu exécutoire,
- le solde, soit 20%, au vu de la transmission par l'Association à la Direction des Finances, du bilan qualitatif et quantitatif ainsi que du bilan financier définitif de l'action.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par l'Association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera :

- . soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,
- . soit versé en partie à l'Association,
- . soit versé en totalité à l'Association.

Dans les deux derniers cas, l'Association devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs demandés.

La subvention sera créditée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 3

Le présent avenant est conclu au titre de l'année 2025.

ARTICLE 4

Les autres dispositions de la convention n°24-212 du 16 avril 2024, conclue entre la Ville et l'Association, demeurent inchangées.

Fait à Dijon, Le ____/____/2025

Pour la VILLE DE DIJON,
La Maire,
Pour la Maire,
L'Adjointe déléguée aux seniors, à la politique de
l'âge et aux relations internationales,

Pour l'Association OMBRADIPETER
La Présidente,

Lydie PFANDER-MENY

Nathalie PUCCIARELLI